



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE L'AUDE

SOUS-PREFECTURE DE NARBONNE  
Mission Environnement

Narbonne, le 21 JUIN 2011

Affaire suivie par : Patricia DUHAIL

☎ 04.68.90.33.72

☎ 04.68.90.43.60

Courriel : [patricia.duhail@aude.gouv.fr](mailto:patricia.duhail@aude.gouv.fr)

La sous-préfète de Narbonne

à

Mesdames et Messieurs  
les membres du comité  
(destinataires in fine)

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à la prochaine réunion du comité local d'information et de concertation de la zone industrielle de Narbonne-Malvésy qui se tiendra :

**Le jeudi 7 juillet 2011 à 14 h 30**  
**à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Narbonne**  
**2<sup>ème</sup> étage – salle Labella**  
**(ZI Croix Sud – 1 avenue du Forum)**

L'ordre du jour de la réunion est :

- Constitution du CLIC
- Bilan annuel de la Société COMURHEX.
- Bilan d'activités de l'inspection des Installations Classées,
- Analyses critiques des études de dangers et d'impact du dossier de demande d'autorisation
- PPRT
- Confortement environnemental
- INB (Installations Nucléaires de Base)
- Espace de discussion

Je vous précise que les études et documents présentés au CLIC seront accessibles sur le site de la DREAL : [http://www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr/article.php?id\\_article=761](http://www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr/article.php?id_article=761) une dizaine de jours avant la tenue de cette réunion.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Marie-Paule BARDÈCHE

<p style="text-align: center;"><b>Membres du CLIC</b> - Zone industrielle de Narbonne-Malvési -</p>
---

- le Préfet ou le Sous-Préfet de Narbonne ;
- le Chef du service interministériel de défense et de protection civile ou son adjoint ;
- le Chef du service prévision ou l'adjoint au chef du service prévision de la direction départementale d'incendie et de secours de l'Aude ;
- la Directrice régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Languedoc-Roussillon ou son représentant ;
- le Directeur départemental des Territoires et de la Mer de l'Aude ou son représentant ;
- le Directeur régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi Languedoc-Roussillon ou son représentant ;
  
- le Député-maire de la commune de Narbonne ou Mme Aurélie ORRIT conseillère municipale en charge du développement durable,
- le maire de la commune de Moussan ou l'Adjoint en charge du service technique,
- le président du Grand Narbonne Communauté d'Agglomération ou le vice-président en charge du développement économique du Grand Narbonne,
- le directeur du Syndicat Mixte du Delta de l'Aude ou le directeur adjoint du SMDA,
- la conseillère générale du canton Narbonne Ouest
  
- le directeur de la société Comurhex ou le responsable production de la Comurhex,
- le responsable Sécurité et/ou Environnement ou le responsable de l'Unité Sûreté de la société Comurhex
  
- la présidente de l'association ECCLA,
- le président de l'association Narbonne Environnement,
- le président du Syndicat de la Plaine de la Livière,
- Madame Lilian SERRE,
- Monsieur Rémi IBANES,
- Madame ROQUE,
- M. JAULIN (vice-président de l'Association COLERE) ou M. SERRE
  
- Monsieur Denis GALABRUN ou Madame Laurence GIRARD désignés par la délégation du personnel du CHSCT de la société Comurhex